

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 janvier 2015 à 20 h à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers, Mme Aline Trudel, MM Serge Clément, Yves Daoust et Maxime Pratte formant le quorum du Conseil sous la présidence de la maire suppléante, Mme Karine Tessier

Sont absents :

M. Raymond Larouche, maire et Mme Thérèse Lemelin, conseillère

Sont également présents :

Le directeur général et secrétaire trésorier, M. Jimmy Poulin et l'adjointe administrative, Chantal Primeau, agissant à titre de secrétaire de la séance

2015-01-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Maxime Pratte et appuyé par Yves Daoust et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 13 janvier 2015 soit, par les présentes adopté.

L'ordre du jour se lit comme suit :

Prière

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 9 décembre 2014 et séances extraordinaires du 18 décembre 2014

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 29 novembre au 31 décembre 2014

3.2 Acceptation des bons de commande du 29 novembre au 8 janvier 2015

3.3 Dépôt de la liste des immeubles – vente pour non-paiement de taxes

3.4 Adoption de dépenses pour dons et subventions pour l'année 2015

4. Urbanisme

4.1 Dépôt de la liste des permis généraux et certificats et des permis de lotissements du mois de décembre 2014

4.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - acceptées

- 1430, chemin du Fleuve - lot 2 047 227 - agrandissement

- 1918, chemin du Fleuve – lot 2 048 343 – construction maison unifamiliale isolée

- 1, rue Ardennes - lot 3 705 323 - construction garage isolé

- 4.3 Commission de la protection agricole du Québec (CPTAQ) – Acquisition d’une servitude temporaire de travail – lots 2 048 955 ptie, 2 048 902 ptie, 2 047 966 ptie, 2 048 956 ptie, 2 046 657 ptie, 2 849 668 ptie, chemin Saint-Antoine (réfection du ponceau du ruisseau Chamberry)
- 4.4 Demande de dérogation mineure : 1430, chemin du Fleuve (lot 2 047 227) – pente de toit d’un agrandissement

5. Règlements

- 5.1 Avis de motion - Règlement n° 366-1-2015 modifiant le règlement n° 366-2014 pour la création d’une réserve financière afin d’affecter les fonds à la vidange des fosses septiques
- 5.2 Adoption du projet de règlement n° 366-1-2015 modifiant le règlement n° 366-2014 pour la création d’une réserve financière afin d’affecter les fonds à la vidange des fosses septiques
- 5.3 Abrogation de la résolution n° 14-08-388 - Adoption du projet de règlement no 374-2014 décrétant un emprunt de 156 000,00 \$ relatif à l’installation de 13 bornes fontaines pour les phases 1, 2A, 2B et 3 A du secteur Haut-Chamberry

6. Affaires administratives

- 6.1 Fournitures de bureau Denis : paiement des factures n^{os} 2326, 2387 et 2388
- 6.2 Association des chasseurs et pêcheurs des Cèdres : demande de contribution pour la Soirée méritas annuelle le 21 février 2015

7. Affaires municipales

- 7.1 Subvention - Aide à l’amélioration du réseau routier municipal : approbation des dépenses
- 7.2 Présentation de la reddition de comptes du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec 2010-2013

8. Services techniques

- 8.1 Service de déglçage d’urgence des rues de la Municipalité de Pointe-des-Cascades

9. Loisirs, Culture et Base de Plein Air

- 9.1 Championnat mondial de Cheerleading : demande de subvention
- 9.2 Championnat Canadien de ski nautique pieds nus 2015 : demande d’autorisation

10. Ressources humaines

- 10.1 Création du poste contractuel et autorisation d’appel de candidatures pour un coordonnateur à la vie culturelle, communautaire et communications électroniques

11. Divers

Période de questions

Parole au Conseil

Levée de l’assemblée

Adopté à l’unanimité

2015-01-02 Adoption des procès-verbaux

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 décembre 2014 et des deux séances extraordinaires du 18 décembre 2014 et renoncent à leur lecture;

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Aline Trudel et résolu que les procès-verbaux de de la séance ordinaire du 9 décembre 2014 et des deux séances extraordinaires du 18 décembre 2014 soient par les présentes adoptés, le tout en conformité de l'article 201 du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2015-01-05 Acceptation des comptes du 29 novembre au 31 décembre 2014

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Aline Trudel et résolu d'accepter le paiement des comptes du 29 novembre au 31 décembre 2014 tel qu'inscrits au journal des déboursés et ce, en considérant que les membres du Conseil ont reçu à cet effet toute la documentation pertinente tel que : journal des salaires et dont lesdits documents sont déposés dans les archives de la Municipalité.

- Liste des chèques au montant total : 604 996,16 \$:
 - o Fonds de fonctionnement : n^{os} 2458 à 2673 inclusivement au montant de 604 743,21 \$
 - o Fonds pour Règlements 9600013; 252.95 \$
 - o Fonds Parcs et terrains de jeux : aucun chèque
- Salaires des employés et rémunération des élus pour les semaines de paie n^{os} 48 à 52 inclusivement au montant total de 206 251,85 \$:
 - o Rémunération des élus au montant brut de 13 769,48 \$
 - o Salaires des employés au montant brut de 173 084,15 \$
 - o Contribution de l'employeur de 19 574,18 \$

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites au journal des déboursés conformément à la liste produite au Conseil municipal.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2015-01-06 Acceptation de la liste des bons de commande du 29 novembre 2014 au 8 janvier 2015

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust et résolu qu'en considérant l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes transmise par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émise le 9 janvier 2015 pour une dépense de 55 993,40 \$ a été acceptée par le Conseil municipal à cette séance.

Adopté à l'unanimité

2015-01-07 Dépôt de la liste des immeubles – vente pour non-paiement de taxes

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Yves Daoust et résolu que suite à la présentation par le secrétaire-trésorier de la liste des personnes dont les taxes imposées n'ont pas été payées, incluant les droits de mutations, en date du 13 janvier 2015, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à expédier la liste des immeubles conformément à la loi et qui devront être vendus le **9 avril 2015** à moins que les arriérages, les intérêts, les pénalités et les frais en aient été payés au préalable;

Le secrétaire-trésorier est autorisé par les présentes à acheter, pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, les immeubles ainsi vendus, pour le montant des taxes et des frais et d'enchérir en conséquence, afin de protéger ladite créance.

Adopté à l'unanimité

2015-01-08 Adoption des dons et subventions pour l'année 2015

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Yves Daoust et résolu d'autoriser le paiement sur présentation de pièces justificatives, les dons, subventions et frais de représentation pour l'année 2015 suivants :

Contribution

<i>École secondaire de la Cité des Jeunes</i>	200 \$
<i>École Marguerite-Bourgeois</i>	1000\$
<i>Association des chasseurs et pêcheurs des Cèdres</i>	200 \$
<i>Paroisse St-Joseph de Soulanges (feuilleton paroissial)</i>	220 \$
<i>Club Octogone des Cèdres (journée des gens spéciaux)</i>	250 \$
<i>Club Optimiste Les Cèdres (défilé de Noël, tournoi de golf)</i>	1000 \$
<i>Jardin des Moussaillons</i>	250 \$
<i>Club de tennis Les Cèdres</i>	500 \$
<i>Comité d'Aide et de Secours pour les Chats Abandonnés</i>	500 \$
<i>Subventions diverses</i>	2 000 \$
<i>Maison des jeunes</i>	25 000 \$

Frais de représentation

<i>Association des gens d'affaires de Soulanges</i>	250 \$
<i>Ville de Saint-Lazare</i>	200 \$
<i>Ville de Vaudreuil-Dorion</i>	200 \$
<i>Prêt d'honneur</i>	110 \$
<i>Maison des soins palliatifs (campagne de poinsettias et autres)</i>	400 \$

Publicité

<i>Événements / cahiers spéciaux</i>	500 \$
<i>Vœux de Noël</i>	350 \$

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2015-01-09 Dépôt de la liste des permis généraux et certificats et des permis de lotissements du mois de décembre 2014

Dépôt de la liste des permis généraux et certificats et des permis de lotissements du mois de décembre 2014.

2015-01-10 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* Demandes acceptées

ATTENDU les demandes de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation des PIIA lors de sa séance du 16 décembre 2014;

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Serge Clément et résolu d'accepter les *Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, tel que déposé, pour les propriétés suivantes :

Adresses	Nature des demandes	Décision CCU
<i>1430, chemin du Fleuve – lot 2 047 227</i>	agrandissement	Acceptée
<i>1918, chemin du Fleuve – lot 2 048 343</i>	Construction maison unifamiliale isolée	Acceptée
<i>1, rue des Ardennes – lot 3 705 323</i>	Construction garage isolé	Acceptée

Adopté à l'unanimité

2015-01-11 Commission de la protection agricole du Québec (CPTAQ) – Acquisition d'une servitude temporaire de travail – lots 2 048 955 ptie, 2 048 902 ptie, 2 047 966 ptie, 2 048 956 ptie, 2 046 657 ptie, 2 849 668 ptie, chemin Saint-Antoine (réfection du ponceau du ruisseau Chamberry)

ATTENDU la demande du *ministère des Transports du Québec* relativement à une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture conformément à l'article 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE la demande vise la réfection d'un ponceau sur le chemin Saint-Antoine au croisement du ruisseau Chamberry;

ATTENDU QUE l'utilisation à des fins autres que l'agriculture ne limite pas l'utilisation à des fins agricoles des terrains visés par la demande pour servitude temporaire;

ATTENDU QUE l'utilisation à des fins autres que l'agriculture desdits terrains n'affectera en rien l'homogénéité du territoire agricole;

ATTENDU QUE la présente demande ne contrevient pas aux règlements municipaux actuellement en vigueur;

ATTENDU QU'il n'y a pas ailleurs dans la Municipalité, hors de la zone agricole, d'espace approprié disponible pour réaliser ce projet étant donné la nature de celui-ci;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Aline Trudel et résolu de recommander à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* d'autoriser l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 2 048 955 ptie, 2 048 902 ptie, 2 047 966 ptie, 2 048 956 ptie, 2 046 657 ptie et 2 849 668 ptie du cadastre du Québec pour une superficie de 1 251 mètres carrés, tel que demandé, pour l'utilisation par servitude de travail pour des travaux sur corridor.

Adopté à l'unanimité

2015-01-12 Demande de dérogation mineure : 1430, chemin du Fleuve (lot 2 047 227) – pente de toit d'un agrandissement

CONSIDÉRANT QUE la demande aura pour effet de permettre une pente de toit de 2,5/12 pour un agrandissement sur le côté ouest du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 305-2008 et ses amendements prescrit une pente de toit minimale de 4/12 pour tous les bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la pente de toit proposée permet le respect des caractéristiques architecturales du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est mineure;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a recommandé d'accepter la dérogation mineure lors de sa séance du 16 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché le 18 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la maire suppléante a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Yves Daoust et résolu d'accepter la dérogation mineure visant à permettre une pente de toit de 2,5/12 pour un agrandissement sur le côté ouest du bâtiment principal pour le 1430, chemin du Fleuve.

Adopté à l'unanimité

2015-01-13 Avis de motion - Règlement n° 366-1-2015 modifiant le règlement n° 366-2014 pour la création d'une réserve financière afin d'affecter les fonds à la vidange des fosses septiques

Avis de motion est donné par SERGE CLÉMENT, conseiller, que sera adopté à une séance ultérieure, le règlement n° 366-1-2015 ayant pour objet de modifier le règlement n° 366-2014 relativement au montant de la réserve financière.

2015-01-14 Adoption du projet de règlement n° 366-1-2015 modifiant le règlement n° 366-2014 pour la création d'une réserve financière afin d'affecter les fonds à la vidange des fosses septiques

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le règlement n° 366-2014 pour la création d'une réserve financière afin d'affecter les fonds à la vidange des fosses septiques;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 3 dudit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné à la présente séance du 13 janvier 2015;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Aline Trudel et résolu qu'il soit, par le présent projet de règlement, décrété et statué comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement n° 366-2014 est modifié comme suit :

L'article 3 du règlement n° 366-2014 intitulé « Montant projeté » est abrogé et remplacé par le texte suivant :

La réserve financière est créée pour un montant maximum de 60 000 \$ afin d'effectuer la vidange des fosses septiques des propriétés touchées. Cette réserve financière est basée sur un coût de 47.3180 \$ pour la vidange des fosses septiques dépendamment qu'elle soit sélective ou complète.

ARTICLE 3

Le présent règlement fait partie intégrante du règlement n° 366-2014 qu'il modifie.

ARTICLE 4

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Karine Tessier
Maire suppléante

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

2015-01-15 Abrogation de la résolution n° 14-08-388 - Adoption du projet de règlement n° 374-2014 décrétant un emprunt de 156 000,00 \$ relatif à l'installation de 13 bornes fontaines pour les phases 1, 2A, 2B et 3 A du secteur Haut-Chamberry

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Maxime Pratte et résolu d'abroger la résolution n° 14-08-388 relativement à l'adoption du projet de règlement n° 374-2014 décrétant un emprunt de 156 000,00 \$ relatif à l'installation de 13 bornes fontaines pour les phases 1, 2A, 2B et 3 A du secteur Haut-Chamberry.

Adopté à l'unanimité

2015-01-16 Fournitures de bureau Denis : paiement des factures n^{os} 2326, 2387 et 2388

ATTENDU l'achat de mobilier pour la Salle du Conseil et les visiteurs à l'Hôtel de Ville ;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Yves Daoust et résolu d'acquitter les factures suivantes de l'entreprise Fournitures de bureau Denis :

- N° 2326 au coût de 1 679,60 \$ (taxes en sus);
- N° 2387 au coût de 2 809,72 \$ (taxes en sus);
- N° 2388 au coût de 99,99 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de roulement sur une période de 3 ans pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2015-01-17 Association des chasseurs et pêcheurs des Cèdres : demande de contribution pour la Soirée méritas annuelle le 21 février 2015

ATTENDU la demande de *l'Association des pêcheurs et chasseurs des Cèdres* concernant la participation de la Municipalité à la Soirée Méritas qui se tiendra le 21 février prochain au Pavillon Récréatif des Bénévoles;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Aline Trudel et résolu d'offrir (4) forfaits de clés pour la descente à bateau municipal valide pour la saison 2015 à *l'Association des pêcheurs et chasseurs des Cèdres*.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2015-01-18 Subvention - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal : approbation des dépenses

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust et résolu que le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux de pavage exécutés sur la Montée Léger pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du *ministère des Transports du Québec*;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la Montée Léger au montant de 20 932,91 \$ (taxes en sus) dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté à l'unanimité

2015-01-19 Présentation de la reddition de comptes du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013

ATTENDU QUE la Municipalité désire obtenir la retenue sur la contribution gouvernementale dans le cadre du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence;

ATTENDU QUE pour recevoir ladite retenue, la reddition de comptes finale doit être déposée au *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*;

ATTENDU la résolution n° 14-12-591 mandatant la firme *Poirier & Associés Inc.* afin de procéder à la vérification du rapport de reddition de compte du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance de la reddition de comptes finale présentée par la firme *Poirier & Associés Inc.* ;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Maxime Pratte et résolu que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi de la reddition de comptes finale pour des travaux au 31 décembre 2013 au *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* par voie électronique;

Adopté à l'unanimité

2015-01-20 Service de déglçage d'urgence des rues de la Municipalité de Pointe-des-Cascades

ATTENDU la démarche infructueuse de la Municipalité de Pointe-des-Cascades de mandater un entrepreneur privé pour le déneigement;

ATTENDU la demande de Mme Claire Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Pointe-des-Cascades afin de voir la possibilité d'une entente avec la Municipalité des Cèdres pour la location d'un camion de déneigement;

ATTENDU QUE la Municipalité détient le véhicule et personnel requis;

ATTENDU QUE la police d'assurance de la Municipalité des Cèdres permet une telle entraide moyennant une surprime pour la responsabilité civile professionnelle;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust et résolu d'autoriser le service de déglçage sur les rues de la Municipalité de Pointe-des-Cascades au taux horaire de 120 \$ (taxes en sus) relativement à la location du camion épandeur avec opérateur et ce, jusqu'au 16 janvier 2015;

QUE le montant de la surprime d'assurance applicable soit facturé à la Municipalité de Pointe-des-Cascades.

Adopté à l'unanimité

2015-01-21 Championnat mondial de Cheerleading : demande de subvention

ATTENDU la demande d'aide financière des équipes de Cheerleading du Programme Les Citadins de l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes dans le cadre des championnats nationaux qui se dérouleront à Niagara Falls du 9 au 11 avril prochain;

ATTENDU QUE quatre membres de l'équipe résident à Les Cèdres;

ATTENDU QUE cette demande s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite – volet équipe sportive et répond aux exigences;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Yves Daoust et résolu d'octroyer une subvention totale de 500 \$ pour les 4 membres de Les Cèdres à l'équipe de Cheerleading du Programme Les Citadins de l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2015-01-22 Championnat Canadien de ski nautique pieds nus 2015 : demande d'autorisation

CONSIDÉRANT la demande de M. Daniel Larivière, organisateur du championnat canadien de ski nautique pieds nus 2015 afin de tenir l'événement sur une portion du Canal Soulanges (entre les chemins St-Féréol et St-Dominique);

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation sera également acheminée au *ministère des Transports du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a déjà eu lieu par le passé;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Yves Daoust et résolu d'autoriser la tenue du Championnat Canadien de ski nautique pieds nus 2015 sur une portion du Canal Soulanges du 6 au 9 août 2015 et ce, conditionnellement à l'acceptation conjointe du *ministère des Transports du Québec*;

QUE la signalisation d'interdiction de stationnement aux abords du Canal de Soulanges et du chemin St-Féréol soit respectée.

Adopté à l'unanimité

2015-01-23 Création du poste contractuel et autorisation d'appel de candidatures pour un coordonnateur à la vie culturelle, communautaire et communications électroniques

ATTENDU les besoins au Service des loisirs, vie culturelle et communautaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines ;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Aline Trudel et d'autoriser la création du poste contractuel d'une durée d'un an pour un coordonnateur à la vie culturelle, communautaire et communications électroniques et d'autoriser le directeur général, M. Jimmy Poulin, à procéder à un appel de candidatures.

Adopté à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

La maire suppléante, Karine Tessier, invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

Aucune question des citoyens présents

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2015-01-24 Levée de l'assemblée

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Yves Daoust et résolu que la présente séance soit levée à 20h

Adopté à l'unanimité

Karine Tessier
Maire supplante

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier